FO 3.4 Région de Genève

Informations générales

- Canton: Genève
- Communes concernées: Bellevue, Genève, Le Grand-Saconnex, Prégny-Chambésy, Vernier
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, OFC, OFEV, OFROU, OFAC, services spécialisés du canton de Genève
- Autres partenaires: CFF, Aéroport de Genève

État de la décision : à divers stades

Mesures et état de la coordination	CR	CC	IP
Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:			
– Extension de la capacité du nœud de Genève	♦		
– Nouvelle ligne Genève – Perroy, raccordement Genève			♦

Motif

A l'heure actuelle, l'espace métropolitain de Genève est déjà saturé par le trafic longues distances, le RER et le trafic de marchandises. Le nœud de Genève dispose actuellement de sept voies pouvant accueillir des trains de 400m et une voie de 75m en cul de sac. Pour rendre le nœud de Genève plus performant, la construction d'une gare souterraine (deux voies supplémentaires) est nécessaire.

La création d'une nouvelle ligne entre Genève et Perroy permettra d'offrir, à terme, 4 voies complètes entre Genève et Lausanne, permettant d'assurer les réserves de capacité nécessaires pour le développement de cet axe et d'améliorer la redondance de la ligne.

Projet

Extension de la capacité du nœud de Genève : cette mesure consiste en l'aménagement d'un quai et de deux voies supplémentaires en souterrain à la gare de Genève. Deux voies d'accès souterraines seront réalisées depuis Lausanne ainsi qu'en direction de l'aéroport.

Nouvelle ligne Genève – Perroy, raccordement Genève : le raccordement à Genève de la nouvelle ligne Genève – Perroy est en cours d'étude. L'emplacement exact n'est pas encore défini.

Marche à suivre et explication des indications

La Confédération a chargé les CFF, en accord avec le canton, d'élaborer le projet de construction de l'extension de la capacité du noeud de Genève. Dans ce cadre, il faudra notamment désigner l'emplacement et l'étendue des installations de chantier ainsi que les terrains éventuellement requis pour y déposer les matériaux d'excavation.

Les coordinations nécessaires avec la route nationale N1 existante et ses projets d'extension, la partie Infrastructure route du plan sectoriel des transports, la partie Infrastructure aéronautique du plan sectoriel des transports (fiche de l'aéroport de Genève) ainsi qu'avec le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité et avec l'objet ISOS Genève doivent être effectuées.

L'extension de la capacité du nœud de Genève prévoit la réorganisation des circulations en gare de Genève. Avec le développement de l'offre sur l'Arc lémanique et vers la France, des aménagements au niveau de Genève-Aéroport pourraient s'avérer nécessaires.

L'OFT, les CFF et le canton étudient actuellement les prochaines étapes de développement du réseau ferroviaire à l'échelle du canton de Genève. La question du raccordement de la nouvelle ligne Genève – Perroy dans le nœud de Genève est également traitée dans ce cadre. Ces réflexions pourront servir à l'élaboration des étapes d'aménagement ultérieures de PRODES.
La coordination devra aussi montrer que le bas marais d'importance nationale n° 160_GE_01 « Bois d'Avault » est préservé de toute atteinte.

Indication: Plan directeur cantonal GE

FO 3.4 Région de Genève

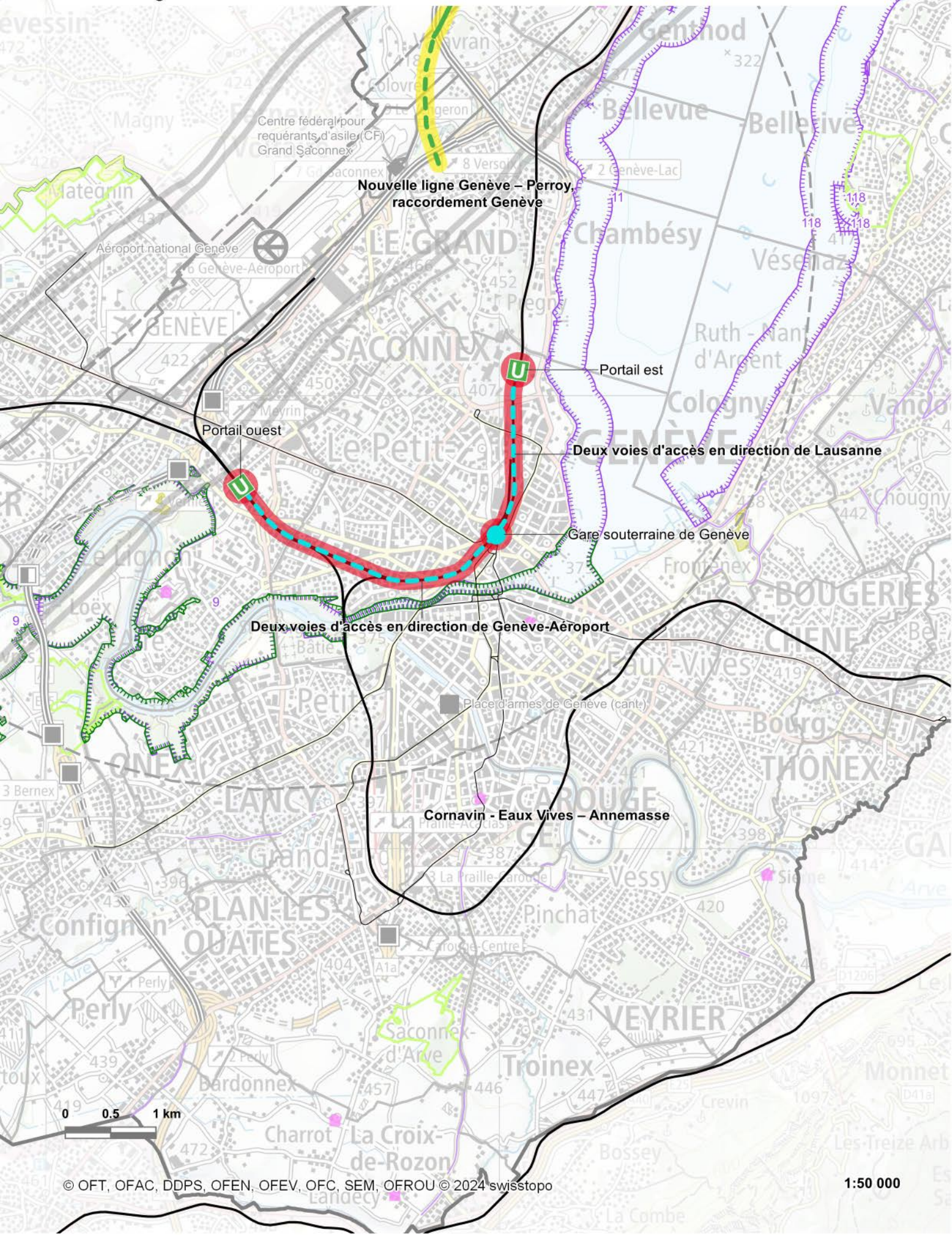

© OFT, OFAC, DDPS, OFEN, OFEV, OFC, SEM, OFROU © 2024 swisstopo

1:50 000